

LOIR-ET-CHER
Destination PÊCHE

Carte halieutique

peche41.fr

scannez et retrouvez vos parcours de pêche

Edition 2026

Les cartes de pêche

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche

Carte Interfédérale Réciprocity EHGO - CHI - URNE	114 €
Carte Majeure Valable uniquement en Loir-et-Cher	87 €
Carte Mineure Jeune de 12 à 18 ans (réciprocity EHGO - CHI - URNE)	27 €
Carte découverte Femme Réciprocity EHGO + CHI + URNE - Pêche à 1 ligne	42 €
Carte découverte Jeune -12 ans - Pêche à 1 ligne	8 €
Timbre EHGO seul A ajouter à la carte majeure	40 €
Carte Hebdomadaire Validité 7 jours consécutifs	36,50 €
Carte Journalière Valable le jour de pêche	13 €

Carte disponible chez vos dépositaires habituels ou sur : www.cartedepêche.fr

Nature & C°
votre jardinerie à Vendôme

Nouveau rayon pêche : équipez-vous pour l'aventure !

Des milliers de références, des marques de confiance: RAPALA, ROK, sensas, SPRQ

Équipements, appâts et conseils personnalisés pour les pêcheurs de tous niveaux.

Pour plus d'informations: 02 54 67 29 62
1 Rue de Montreux, 41100, Naveil

Retrouver nos infos & conseils sur notre site internet: www.cartedepêche.fr

Nouveauté en Loir et Cher

Ouverture courant 2026* *DATE A VENIR

Saint Firmin des Pres
Plan d'eau du Bas de la Roche

SARL BOUGE TP
Travaux publics & Particuliers
Aménagement de cours
Assainissement Autonome
Individuel
Location de matériel

La Bernardière 41700 CONTRES
02 54 79 53 80 - 06 08 48 35 68

MOTRIO
simplifie l'entretien auto

GARAGE JONDOT 3J
62, avenue du petit Thouars
41100 VILLIERS-SUR-LOIR
Tél: 02 54 72 90 78
Mail: garagejondot@gmail.com
Réparateur MOTRIO
Véhicules Neufs et Occasions Réparations toutes marques

DOYON PISCICULTURE
06 74 09 62 44
Pêche d'étangs | Achat et vente de tous poissons d'eau douce
Gros - 1/2 gros et Détail
Tél. 06 74 09 62 44 117, avenue de Salbris - 41200 Romorantin
doyon-pisciculture@orange.fr
N° d'agrément : R 041 0014

L'essentiel pour aller à la pêche
LA REGLEMENTATION PÊCHE EN LOIR ET CHER

CE DOCUMENT VOLONTAIREMENT SUCCLNT NE PEUT TRAITER D'UN SUJET AUSSI VASTE. POUR ÊTRE COMPLÈTEMENT INFORMÉ NOUS VOUS INVITONS À VOUS REFERER À L'ARRÊTÉ PREFECTORAL PERMANENT DE LA PÊCHE FLUVIALE

TAILLES RÉGLEMENTAIRES ET NOMBRE DE CAPTURES

BROCHET	SANDRE	TRUITE	BLACK-BASS
0,60 M	0,50 M	0,25 M	0,30 M

LE NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉ, PAR PÊCHEUR ET PAR JOUR EST FIXÉ À 4 POUR LA TRUITE ET À 3 CARNASSIERS DONT 2 BROCHETS MAXIMUM

ANGUILLE ARGENTEE	SAUMON ET TRUITE DE PATES ROUGES, A PATES BLANCHES, A PATES CRÈME	GRENOUILLE ROUSSE, ET ECREVISES, PATES ROUGES, A PATES BLANCHES, A PATES CRÈME
PÊCHE INTERDITE	DU 01/06/26 AU 31/12/26	PÊCHE INTERDITE

Tout poisson inférieur à cette taille doit être remis à l'eau aussitôt sa capture après avoir été décraché avec le maximum de précaution

HEURES LÉGALES DE PÊCHE: LA PÊCHE EST AUTORISÉE UNE DEMI-HEURE AVANT LE LEVER DU SOLEIL JUSQU'À UNE DEMI-HEURE APRÈS LE COUCHER DU SOLEIL. CONSULTEZ LES HORAIRES SUR PECH41.FR

LA PÊCHE DES ECREVISES AMÉRIQUEES ET DE LOUISIANE S'EFFECTUE À L'AIDE DE 6 BALANCES D'UN DIAMÈTRE DE 0,30M EN PLUS DE 4 LIGNES (MAILLE 10MM POUR LES ESPÈCES EXOTIQUES). ELLE EST AUTORISÉE TOUTE L'ANNÉE EN 2ÈME CATÉGORIE ET EN 1ÈRE CATÉGORIE DU 14/03/26 AU 20/09/26.

LES RÉSERVES DE PÊCHE

LA LOIRE - 2ÈME CATÉGORIE PISCICOLE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

- DE PÊCHER À LA MAIN LES POISSONS ET LES ÉCREVISES
- DE PÊCHER SOUS LA GLACE
- DE FAIRE USAGE DE TOUT ENGIN DESTINÉ À ACCROCHER LE POISSON AUTREMENT QUE PAR LA BOUCHE
- D'UTILISER DES ARMES À FEU, LAGOS, COLLETIS, LUMIÈRES ET FEUX DE SIGNALISATION, D'EXCITER OU D'UIVRE UN ENGIN SIMILAIRE
- D'UTILISER DES LIGNES DE TRAME (LIGNE ACCROCHÉE À UN BATEAU EN MOUVEMENT ACTIONNÉ PAR UN MOTEUR)
- DE PÊCHER AUX ENIGNS ET AUX FILETS DANS LES ZONES INONDÉES
- D'UTILISER COMME VÔU POISSON MORT DES ESPÈCES QUI ONT UNE TAILLE LEGALE DE CAPTURE
- D'UTILISER DES FILETS DE POISSON MORT LA VANDOISE
- D'UTILISER DU MATERIEL DE PLONGEE SUBAQUATIQUE
- D'UTILISER PLUS DE 2 HAMECONS
- D'UTILISER PLUS DE 2 HAMECONS
- D'UTILISER DES OEUFS DE POISSON COMME APPÂTS OU AMORES
- D'UTILISER LES ASTICOTS OU LARVES DE DIPTERES EN 1ÈRE CATÉGORIE PISCICOLE
- L'EMPLOI DE L'ÉPIRÈTUÉSE EST AUTORISÉ UNIQUEMENT POUR RETIRER DE L'EAU POISSON DÉJA PERRÉ PAR LA BOUCHE
- l'USAGE DE LA GAFFE EST INTERDIT
- DANS TOUS LES COURS D'EAU IL EST INTERDIT DE REMETTRE À L'EAU, DE TRANSPORTER ET D'UTILISER COMME APPÂT LES ESPÈCES DITES NUSIBLES (LES ECREVISES EXOTIQUES, LE POISSON-CHAT, LA PERCHE SOLEIL ET LE PSEUDOPOMA)
- LES LIGNES DOIVENT ÊTRE MONTÉES SUR CANNES. ET DISPOSES À PROXIMITÉ DU PÊCHEUR

LE CHER - 2ÈME CATÉGORIE PISCICOLE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

- LIT PRINCIPAL ET BRAS DE DÉRIVATION SUR LA COMMUNE DE CHÂTRES SUR CHER, 100 mètres en aval pour la pêche aux lignes, 200 mètres en aval pour la pêche aux engins et filets.
- RÉSERVE DU BARRAGE DU PORT DU LAC DE LOIRE
- RÉSERVE DE LA "PETITE LOIRE" (BRAS ANNEXE DE LA LOIRE)
- RÉSERVE DE LA "MARINIERE"
- RÉSERVE DE LA FRAYERE DE CHOZY SUR CISSE (BORIES)
- RÉSERVE DE LA BAGOURIE
- LE CHER - 2ÈME CATÉGORIE PISCICOLE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
- RÉSERVE DU BARRAGE DU BOUTET, CHÂTRES-SUR-CHER
- RÉSERVE DU BARRAGE DE ST-AIGNAN
- POISSONNAISSES
- LA PÊCHE EN EMBARCATION SUR LES COURS D'EAU DU DOMAINE PRIVÉ :
- POSSIBLE QUE SUR LES LOTS D'APPMA ET LES SECTEURS OÙ VOUS AVEZ L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE LA PÊCHE EN EMBARCATION SUR LES PLANS D'EAU :
- BATEAUX - FLOAT-TUBE : PLANS D'EAU DE PAQUERIE (TRÉNET) ET MORTHEZIE (COUDRES ET SAINT ROMAIN), BALASTIERRE, LA VACHE (CHOURY-AR-SAINT ROMAIN).
- FLOAT-TUBE : SAINT QUENTIN LES TROIS SÈMES (MONT DE QUÉMISSE) 1ÈRE SEMAINE DE CHAQUE MOIS NOYÉ ET PLAN D'EAU 4 DU CONFLENT HAUT-LOIRE DES FONTAINES (TRÉNET 3 FLOAT-TUBE MAX).
- LA PÊCHE EN EMBARCATION SUR LES COURS D'EAU DU DOMAINE PUBLIC : LA LOIRE, LE CHER ET LE LAC DES 3 PROVINCES. BATEAUX - FLOAT-TUBE AUTORISÉS SELON LA RÉGLEMENTATION NAVIGATION. (CF. PECH41.FR)

LES RÉSERVES TEMPORAIRES

- LA RIVE GAUCHE DE LA LOIRE, DE LA LIMITÉ DE LA RÉSERVE NATIONALE DU BARRAGE DE SAINT LAURENT DES EAUX
- DES EAUX À LA PONTE AVANT DE L'ÎLE DU CAVRAL
- LA RIVE GAUCHE DE LA LOIRE, DE 100 MÈTRES EN AVANT DE LA CONFLUENCE AVEC LE BOUTET DU CHÂTRES SUR CHER
- LE BOUTET : DE LA PONTE AVANT DE L'ÎLE DU CAVRAL À SAINT AIGNAN
- 3. SUR LA RIVE GAUCHE DE LA LOIRE, DE 100 MÈTRES EN AVANT DE LA CONFLUENCE DU BEUVRON À 400 MÈTRES EN AVANT DE LA CONFLUENCE AVEC LE BEUVRON

CE DOCUMENT VOLONTAIREMENT SUCCLNT NE PEUT TRAITER D'UN SUJET AUSSI VASTE. POUR ÊTRE COMPLÈTEMENT INFORMÉ VOUS POUVEZ CONSULTER L'ARRÊTÉ PREFECTORAL PERMANENT DE LA PÊCHE FLUVIALE SUR WWW.PECH41.FR

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des chardons
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

11 rue Saint-Hubert N°10 - 41000 Blois 02 54 30 50
peche41.fr

au bord de l'eau.

la vous souhaitez toutes est toutes à toute une belle halieutique connue partout dans le monde, mais toutes sont connue dans le monde.

2026, nous avons partout à cette aventure collective et faites bouger la pêche dans le Loir-et-Cher !

DEVENEZ UN ACTEUR ACTIF : APPELTEZ VOS IDÉES, VOS COMPÉTENCES, ET CONTRIBUZE À LA PROTECTION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE PATRIMOINE AQUATIQUE.

PARCE QUE LA PÊCHE ASSOCIATIVE REPOSE SUR L'ÉNERGIE ET LES IDÉES DE CHACUN.

Ensemble, faisons vivre la pêche associative !

Chaque engagement compte. Grâce à vous, nos AAPPMA restent des acteurs essentiels de la biodiversité, de la convivialité et de la transmission. En 2026, prenez part à cette aventure collective et faites bouger la pêche dans le Loir-et-Cher !

DEVENEZ UN ACTEUR ACTIF : APPELTEZ VOS IDÉES, VOS COMPÉTENCES, ET CONTRIBUZE À LA PROTECTION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE PATRIMOINE AQUATIQUE.

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE

Les Gardes Pêche Particuliers

35 Gardes pêche Particuliers en 2026

Le garde-pêche particulier est un acteur clé dans la protection de nos milieux aquatiques. Commissionné par une AAPPMA, il surveille bénévolement les baux de pêche et joue un rôle important de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs.

Sous l'autorité du président de l'AAPPMA, il assure également les missions de police judiciaire liées à la réglementation de la pêche, mandaté par le procureur de la République. Pour exercer ces missions, il prête serment devant le tribunal judiciaire, lui conférant son autorité.

En 2024, la signature d'une convention avec la Gendarmerie Nationale est venue renforcer la collaboration autour des contrôles effectués par nos gardes-pêche, contribuant ainsi au respect des réglementations et à la préservation des milieux aquatiques.

Comment devenir Garde-Pêche Particulier ?

Vous souhaitez participer activement à la protection des milieux aquatiques et plus particulièrement à la protection de la ressource piscicole ?

C'est le moment de prendre contact avec le président de votre AAPPMA qui vous indiquera la procédure !

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

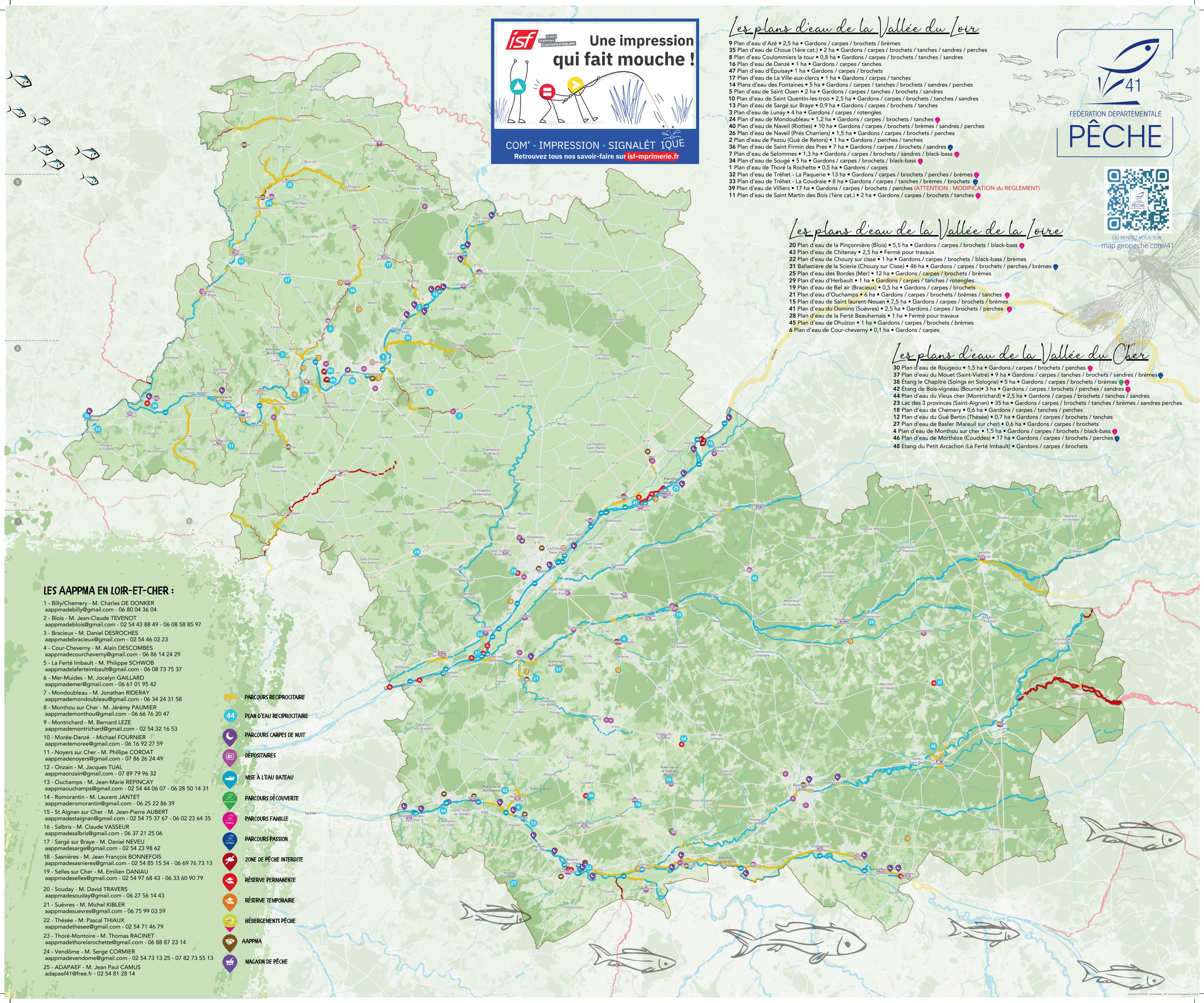
Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.

Le président de l'AAPPMA ou son délégué peut vous donner toutes les informations nécessaires pour devenir gardien de pêche.



LES APPMA EN LOIR-ET-CHER :

- 1 - Billy/Chemery - M. Charles DE DONKER
appmadebilly@gmail.com - 06 80 04 36 04
- 2 - Blois - M. Jean-Claude TEVENOT
appmadeblois@gmail.com - 02 54 43 88 49 - 06 08 58 85 97
- 3 - Bracieux - M. Daniel DESROCHES
appmadebracieux@gmail.com - 02 54 46 02 23
- 4 - Cour-Cheverny - M. Alain DESCOMBES
appmadecourcheverny@gmail.com - 06 86 14 24 29
- 5 - La Ferté Imbault - M. Philippe SCHWOB
appmadeferteimbault@gmail.com - 06 08 73 75 37
- 6 - Mer-Muides - M. Jocelyn GAILLARD
appmademer@gmail.com - 06 61 01 95 42
- 7 - Mondoubleau - M. Jonathan RIDERAY
appmademondoubleau@gmail.com - 06 34 24 31 58
- 8 - Montrichard - M. Jérémie PAUMIER
appmademontrichard@gmail.com - 06 66 76 20 47
- 9 - Montreuil - M. Bernard LEZE
appmademontrichard@gmail.com - 02 54 32 16 53
- 10 - Morée-Danzé - Michael FOURNIER
appmademoree@gmail.com - 06 16 92 27 59
- 11 - Noyers sur Cher - M. Philippe CORDAT
appmadenoyers@gmail.com - 07 86 26 24 49
- 12 - Onzain - M. Jacques TUAL
appmaonzain@gmail.com - 07 89 79 96 32
- 13 - Ouchamps - M. Jean-Marie REPINCAY
appmaouchamps@gmail.com - 02 54 44 06 07 - 06 28 50 14 31
- 14 - Romorantin - M. Laurent JANET
appmaderomorantin@gmail.com - 06 25 22 86 39
- 15 - St Aignan sur Cher - M. Jean-Pierre AUBERT
appmadestaignan@gmail.com - 02 54 75 37 67 - 06 02 23 64 35
- 16 - Salbris - M. Claude VASSEUR
appmadesalbris@gmail.com - 06 37 21 25 06
- 17 - Sargé sur Braye - M. Daniel NEVEU
appmadesarge@gmail.com - 02 54 23 98 62
- 18 - Sasnieres - M. Jean Françoise BONNEFOIS
appmadesasnieres@gmail.com - 02 54 85 15 54 - 06 69 76 73 13
- 19 - Selles sur Cher - M. Emilien DANIAU
appmadeselles@gmail.com - 02 54 97 68 43 - 06 33 60 90 79
- 20 - Souday - M. David TRAVERS
appmadesouday@gmail.com - 06 27 56 14 43
- 21 - Suèvres - M. Michel KIBLER
appmadesuevres@gmail.com - 06 75 99 03 59
- 22 - Thésée - M. Pascal THIAUX
appmadesthesee@gmail.com - 02 54 71 46 79
- 23 - Thoré-Montoire - M. Thomas RACINET
appmadedethorelaroquette@gmail.com - 06 88 87 23 14
- 24 - Vendôme - M. Serge CORMIER
appmavedvendome@gmail.com - 02 54 73 13 25 - 07 82 73 55 13
- 25 - ADAPAEF - M. Jean Paul CAMUS
adapafe41@free.fr - 02 54 81 28 14